

1. *Débitrice:* **Société Immobilière du Chemin des Croisettes 22 SA**, Chemin des Croisettes 22, 1066 **Epalinges**
2. *Remarques:* But: opérations immobilières.
Les états de charges et l'état de collocation sont déposés à l'office.
Délai pour intenter action en opposition: 11 septembre 2003, sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.
La cession des droits de la masse peut être demandée dans le même délai (revendication de propriété - art. 49 et 80 OAOF).

Office des faillites de Lausanne
1014 Lausanne

(01139628)